



Rattachement enfant apprenti

Par **jielbem**, le **08/02/2015 à 17:21**

Bonjour,
J'ai un enfant apprenti majeur. pour les impôts 2013, je lui ai fait faire une déclaration d'impôts autonome, car je n'avais pas vu que les revenus de l'apprenti étaient exonérés jusqu'à 12 fois le SMIC
Du coup je me demande si :
- je peux de façon rétroactive réintégrer mon fils à ma déclaration de revenus 2013 (mais ça m'étonnerait)
- le rattacher pour les revenus 2014, alors que durant un an il a fait sa déclaration de façon autonome.
Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **08/02/2015 à 18:37**

Bonsoir,
Pourquoi réintégrer dans des revenus imposables des sommes qui pourraient ne pas l'être ?
Cela va augmenter l'assiette imposable et c'est tout.
Mais si vous y tenez, cela doit être possible en vous adressant à votre centre des impôts.
Vous pouvez même les interroger par mail.

Par **jielbem**, le **08/02/2015 à 19:06**

Merci moisse.
L'intérêt de le réintégrer, c'est une 1/2 part de plus et en tant qu'apprenti son salaire sera exonéré.

Par **moisse**, le **09/02/2015 à 08:41**

Bonjour,
[citation]c'est une 1/2 part de plus [/citation]
Ouirn[citation]en tant qu'apprenti son
salarie sera exonéré[/citation]
Non
Le salaire sera ajouté aux autres revenus.